



# **GPM Assurances SA**

## **Rapport sur la solvabilité et la condition financière**

**Exercice 2025**

*Présenté au Comité d'audit et des risques le 17/03/2026, à présenter au Directoire le 19/03/2026 et à faire approuver par le Conseil de surveillance le 26/03/2026*

*Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de l'organisme GPM Assurances SA, ci-après aussi nommée « la Société » ou « GPM Assurances ».*

*Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.*

## Table des matières

Synthèse du rapport.....	5
<b>A. Activité et résultats .....</b>	<b>7</b>
<b>A.1. Activité .....</b>	<b>7</b>
A.1.1. Présentation générale .....	7
A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité .....	7
A.1.3. Autres opérations importantes .....	8
<b>A.2. Résultats de souscription .....</b>	<b>8</b>
A.2.1. Résultat technique non-vie.....	9
A.2.2. Résultat technique vie .....	9
A.2.3. Résultat technique global .....	13
<b>A.3. Résultats des investissements.....</b>	<b>14</b>
A.3.1. Le produit net global des placements .....	14
A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres .....	14
A.3.3. Investissements de titrisation .....	14
<b>A.4. Résultats des autres activités .....</b>	<b>15</b>
<b>A.5. Autres informations .....</b>	<b>15</b>
<b>B. Système de gouvernance.....</b>	<b>16</b>
<b>B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....</b>	<b>16</b>
B.1.1. Organisation générale.....	16
B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence .....	16
B.1.3. Rémunérations.....	16
<b>B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....</b>	<b>17</b>
<b>B.3. Système de gestion des risques .....</b>	<b>18</b>
B.3.0.....	18
B.3.1. Description du système de gestion des risques .....	18
B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques.....	19
<b>B.4. Processus d'évaluation interne des risques.....</b>	<b>21</b>
B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA.....	21
B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise.....	22
<b>B.5. Système de contrôle interne .....</b>	<b>22</b>
<b>B.6. Fonction d'audit interne .....</b>	<b>23</b>
B.6.1. Principes généraux.....	23
B.6.2. Charte d'audit interne.....	24
<b>B.7. Fonction actuarielle .....</b>	<b>24</b>
<b>B.8. Sous-traitance .....</b>	<b>25</b>
B.8.1. Définition .....	25

B.8.2.	<b>Politique de sous-traitance</b> .....	25
B.8.3.	<b>Activités importantes ou critiques sous-traitées</b> .....	25
B.9.	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance .....	25
<b>B.10.</b>	<b>Autres informations</b> .....	25
<b>C.</b>	<b>Profil de risque</b> .....	26
<b>C.1.</b>	<b>Risque de souscription</b> .....	26
C.1.1.	<b>Nature du risque</b> .....	26
C.1.2.	<b>Evaluation du risque</b> .....	28
C.1.3.	<b>Plan de maîtrise et de suivi</b> .....	28
C.1.4.	<b>Tests de sensibilité avec vision prospective</b> .....	29
<b>C.2.</b>	<b>Risque de marché</b> .....	29
C.2.1.	<b>Nature du risque</b> .....	29
C.2.2.	<b>Evaluation du risque</b> .....	29
C.2.3.	<b>Plan de maîtrise et de suivi</b> .....	30
C.2.4.	<b>Tests de sensibilité avec vision prospective</b> .....	31
<b>C.3.</b>	<b>Risque de contrepartie</b> .....	31
C.3.1.	<b>Nature du risque</b> .....	31
C.3.2.	<b>Evaluation du risque</b> .....	31
C.3.3.	<b>Plan de maîtrise et de suivi</b> .....	32
C.3.4.	<b>Tests de sensibilité avec vision prospective</b> .....	32
<b>C.4.</b>	<b>Risque de liquidité</b> .....	32
C.4.1.	<b>Nature du risque</b> .....	32
C.4.2.	<b>Evaluation du risque</b> .....	32
C.4.3.	Bénéfice attendu inclus dans les primes futures .....	33
C.4.4.	<b>Plan de maîtrise et de suivi</b> .....	33
C.4.5.	<b>Tests de sensibilité avec vision prospective</b> .....	33
<b>C.5.</b>	<b>Risque opérationnel</b> .....	33
C.5.1.	<b>Nature du risque</b> .....	33
C.5.2.	<b>Evaluation du risque</b> .....	33
C.5.3.	<b>Plan de maîtrise et de suivi</b> .....	34
C.5.4.	<b>Tests de sensibilité avec vision prospective</b> .....	34
C.6.	Autres risques importants .....	34
<b>C.7.</b>	<b>Autres informations</b> .....	35
<b>D.</b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....	36
<b>D.1.</b>	<b>Actifs</b> .....	36
D.1.1.	<b>État des actifs</b> .....	36
D.1.2.	<b>Méthodologie et hypothèses de projections</b> .....	37
D.1.3.	<b>Impôts différés</b> .....	37
<b>D.2.</b>	<b>Provisions techniques</b> .....	37
D.2.1.	<b>Référentiel retenu</b> .....	37

D.2.2.	<b>Inventaire des provisions techniques</b>	38
D.2.3.	<b>Définition de la frontière des contrats</b>	38
D.2.4.	<b>Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II</b>	39
D.2.5.	Niveau d'incertitudes	41
<b>D.3.</b>	<b>Autres passifs</b>	41
<b>D.4.</b>	<b>Méthodes de valorisation alternatives</b>	41
<b>D.5.</b>	<b>Autres informations</b>	41
<b>E.</b>	<b>Gestion du capital</b>	42
<b>E.1.</b>	<b>Fonds propres</b>	42
E.1.1.	<b>Fonds propres actuels</b>	42
<b>E.2.</b>	<b>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</b>	43
E.2.1.	<b>Détail du calcul du SCR</b>	43
E.2.2.	Présentation du MCR	44
E.2.3.	<b>Solvabilité de GPM Assurances SA</b>	44
<b>E.3.</b>	<b>Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis</b>	45
<b>E.4.</b>	<b>Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé</b>	45
<b>E.5.</b>	<b>Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis</b>	45
<b>E.6.</b>	<b>Autres informations</b>	45
<b>F.</b>	<b>Annexes – QRT</b>	46
F.1.	S.02.01.01 - Bilan	46
F.2.	S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie	48
F.3.	S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie	49
F.4.	S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé	50
F.5.	S.17.01.01 – Provisions non-vie	51
F.6.	S.23.01.01 – Fonds propres	52
F.7.	S.25.01.01 - SCR	54
F.8.	S.28.02.01 – MCR	55

# Synthèse du rapport

---

## ➤ **Activité**

GPMA a transféré à AGMF Prévoyance ses contrats d'assurance hors épargne / retraite avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. L'ensemble des conditions et modalités de ce transfert de portefeuille a été approuvé par l'ACPR par arrêté publié au Journal Officiel le 31 décembre 2025. Les créanciers et les adhérents ont été informés des conditions, modalités et effets dudit transfert de portefeuille conformément à la loi.

Le chiffre d'affaires s'établit fin 2025 à 14 018 627 euros contre 12 214 701 euros en 2024, soit une augmentation de 14,8 % (périmètre vie et non-vie) dans un contexte où l'activité sur le périmètre épargne est toujours réduite par les besoins en trésorerie de la population des adhérents des contrats Altiscore et l'attentisme constaté face aux solutions d'épargne sur des livrets bancaires et comptes à termes, par rapport au fonds Euros comme sur l'exercice précédent. La concurrence est accrue avec de nouveaux contrats lancés en 2025 et des investissements importants de certaines compagnies d'assurances dans l'acquisition de clients.

Le phénomène constaté et concentré sur le second semestre 2025 de la collecte en hausse mais toujours réduite constitue une modification des équilibres avec un retour des versements sur le fonds Euros et en conséquence une baisse sur les unités de comptes (UC). La baisse des taux sur les livrets réglementés peut expliquer cette modification.

La sécurité que représente le fonds Euros est à nouveau un paramètre pris en compte par la population des adhérents. Cette évolution a pu être constatée tout au long de l'exercice 2025 en contrepartie du repli des unités de comptes focalisées sur l'immobilier dont les performances sont en retrait.

L'appétence des porteurs de contrats de la gamme Altiscore pour des unités de comptes en produits structurés est confirmée pour l'exercice 2025, malgré une commercialisation réduite du nombre de produits.

## ➤ **Résultats**

Le résultat net est en hausse de 10,9 % par rapport à l'an dernier pour s'établir à 4 230 k€. Le résultat technique de l'activité vie demeure positif (4 170 k€ contre 4 329 k€ en 2024) et correspond en grande partie aux produits financiers de REPAG et ALTISCORE restant acquis à la compagnie. Le résultat technique non-vie s'améliore et devient positif (59 k€ contre - 269 k€). Les produits financiers acquis aux fonds propres sont en forte baisse pour s'établir à - 169 k€ contre 1 580 k€ en 2024. Ce sont les principales composantes du résultat avant impôt.

## ➤ **Système de gouvernance**

GPM Assurances SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Au 31 décembre 2025 :

- ses trois dirigeants effectifs sont les membres du Directoire ;
- son Conseil de surveillance est composé de 11 membres.

En application de l'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la directive 2009/138/CE Solvabilité II, le système de contrôle comprend les fonctions clés suivantes :

- Gestion des Risques ;
- Vérification de la Conformité ;
- Audit Interne ;
- Actuariat.

Il s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites.

➤ **Profil de risque**

Les principaux risques de GPM Assurances SA sont les risques de marché (risque actions, risque de crédit, risque immobilier, risque de taux) et de souscription vie (risque de rachat de masse et risque de longévité / provisionnement).

L'ensemble des risques fait l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées dans chaque étape du processus ORSA, mais aussi dans la gestion courante de l'entreprise et la participation aux différents outils de surveillance des risques mis en place lors de l'organisation de la Gouvernance.

➤ **Valorisation à des fins de solvabilité tels qu'ils résultent de la présentation détaillée figurant en section D du présent rapport**

La structure du bilan de GPM Assurances SA est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés réglementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 889 781 k€ avec un niveau de provisions techniques (brutes) à 730 967 k€ au 31 décembre 2025 contre respectivement 915 194 k€ et 769 913 k€ au 31 décembre 2024.

➤ **Gestion du capital**

Les besoins en capitaux issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles de niveau 1 à 138 330 k€ pour un capital requis de 53 674, soit un ratio de couverture de 258 % au 31/12/2025 contre 238 % au 31/12/2024.

Le niveau de MCR présente un ratio de couverture de 1 031 % au 31/12/2025 contre 839 % au 31/12/2024.

Le niveau de fonds propres a augmenté de 7,0 % par rapport à 2024 principalement du fait de l'impact de la hausse des taux, de la prise en compte des PPE par activité.

# A. Activité et résultats

## A.1. Activité

### A.1.1. Présentation générale

GPM Assurances SA est une Société Anonyme au capital social de 55 555 750 euros à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel public à l'épargne.

Son siège social est situé 1, boulevard Pasteur, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ; elle est immatriculée au RCS sous le numéro 412 887 606 et l'agrément de l'Autorité de tutelle dont elle dispose concerne les branches Accidents, Maladie, Vie-décès et Assurances liées à des fonds d'investissement. Régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce ainsi que par ses statuts, elle a pour dénomination sociale GPM Assurances SA. Ses Commissaires aux comptes titulaires sont la société Prismaudit International dont le siège est sis au 6, place Boulnois à Paris 17<sup>ème</sup> et la société Forvis Mazars dont le siège est sis au 61, rue Henri Regnault à Courbevoie 92400.

GPM Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 572 104 891 03744, dont le siège social est situé 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9.

GPM Assurances SA est détenue directement par AGMF Prévoyance, entité faitière de Groupe Pasteur Mutualité, à hauteur de 89,34%.

### A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2025	Répartition en %	Primes acquises 2024	Variation des primes acquises entre 2025 et 2024 (en %)
Frais médicaux	1,5 %	209	5,7 %	691	-70 %
Protection de revenu	0,0 %	0	10,0 %	1 223	-100 %
Santé SLT	0,0 %	0	0,0 %	0	-100 %
Vie avec PB	83,0 %	11 637	53,1 %	6 483	<b>80 %</b>
Unités de compte	15,5 %	2 172	23,9 %	2 920	<b>-26 %</b>
Rentes	0,0 %	0	2,2 %	263	<b>-100 %</b>
Autre assurance vie	0,0 %	0	5,2 %	635	-100 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>14 019</b>	<b>100 %</b>	<b>12 215</b>	<b>15 %</b>

Le chiffre d'affaires s'établit fin 2025 à 14 018 627 euros contre 12 214 701 euros en 2024, soit une augmentation de 14,8 % (périmètre vie et non-vie) dans un contexte où l'activité sur le périmètre épargne est toujours réduite par les besoins en trésorerie de la population des adhérents des contrats Altiscore et l'attentisme constaté face aux solutions d'épargne sur des livrets bancaires et comptes à termes, par rapport au fonds Euros comme sur l'exercice précédent. La concurrence est accrue avec de nouveaux contrats lancés en 2025 et des investissements importants de certaines compagnies d'assurances dans l'acquisition de clients.

Sur son cœur de métier qu'est l'assurance vie sur les contrats de la gamme Altiscore, GPMA est en collecte nette négative notamment par la hausse du volume des rachats effectués par les adhérents et la hausse des sinistres (décès). L'opération commerciale sur les frais a généré une hausse des primes sur les contrats d'assurance-vie.

La baisse massive de la production de crédits immobiliers fait également ressortir le constat d'un besoin plus fort d'apport lors de la réalisation de transactions immobilières ; les rachats sont fréquemment

motivés par ce besoin complémentaire. La position de collecte nette négative est quasi-stable sur plusieurs exercices mais demeure en territoire négatif.

Il est à noter que la sinistralité sur le périmètre Altiscore est en hausse non significative par rapport à l'exercice 2025, avec 119 décès donnant lieu à des paiements et un montant global en hausse.

Le phénomène constaté et concentré sur le 2nd semestre 2025 de la collecte en hausse mais toujours réduite constitue une modification des équilibres avec un retour des versements sur le fonds Euros et en conséquence une baisse sur les unités de comptes (UC). La baisse des taux sur les livrets réglementés peut expliquer cette modification.

La sécurité que représente le fonds Euros est à nouveau un paramètre pris en compte par la population des adhérents. Cette évolution a pu être constatée tout au long de l'exercice 2025 en contrepartie du repli des unités de comptes focalisées sur l'immobilier dont les performances sont en retrait.

L'appétence des porteurs de contrats de la gamme Altiscore pour des unités de comptes en produits structurés est confirmée pour l'exercice 2025, malgré une commercialisation réduite du nombre de produits.

GPMA dispose pour sa distribution de l'appui des forces commerciales du GIE GPM avec le réseau de conseillers et de conseillers en gestion de patrimoine via la SAS GPM Gestion Privée.

### A.1.3. Autres opérations importantes

GPMA a transféré à AGMF Prévoyance ses contrats d'assurance hors épargne / retraite avec effet rétroactivement au 1er janvier 2025. L'ensemble des conditions et modalités de ce transfert de portefeuille a été approuvé par l'ACPR par arrêté publié au Journal Officiel le 31 décembre 2025.

## A.2. Résultats de souscription

---

L'activité de GPM Assurances SA se divise en deux catégories : l'assurance vie et l'assurance non-vie.

Pour tous les tableaux de résultat de souscription, il convient de noter que :

- chaque résultat technique est calculé comme la différence entre les primes et les sinistres comprenant la charge de sinistres et la charge de provisions (hors Variation des autres provisions) ;
- chaque résultat technique net de frais est calculé comme la différence entre le résultat technique net de réassurance et les frais (Résultat technique net – Total Frais) ;
- les variations sont présentées avec un signe « + » lorsqu'on constate une hausse et avec un signe « - » lorsqu'on constate une baisse.

Il convient de noter également que les commissions de réassurance sont incluses dans les frais d'acquisition des tableaux ci-dessous. Par ailleurs, le résultat de souscription ne prend pas en compte la variation des autres provisions afin d'être homogène avec les données du QRT S05.

Les chiffres énoncés dans la partie ci-dessous (A.2) font référence à une vision Solvabilité I avec une distinction vie et non vie tout comme le résultat présenté en section A4, Résultat des autres activités. Pour les autres tableaux entre ces deux sections, nous avons une vision Solvabilité II par ligne d'activité.

### Points marquants de l'exercice :

**Transfert vers AGMF Prévoyance** : les produits Prévoyance et Santé (à l'exception du produit Santé apporté par **ASSOR**) ont été transférés à AGMF PREVOYANCE à effet 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## A.2.1. Résultat technique non-vie

### A.2.1.1. Résultat Frais médicaux

Les produits couvrant les frais médicaux et assurés par GPM Assurances SA sont :

- Assor : le contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 ;
- Santé Hospi : le contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	209	691	-70 %
Prestations brutes	80	593	-87 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>129</b>	<b>98</b>	<b>32 %</b>
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Primes nettes	209	691	-70 %
Prestations nettes	80	593	-87 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>129</b>	<b>98</b>	<b>32 %</b>
Frais administratifs	60	76	-21 %
Frais de gestion des investissements	0	0	-98 %
Frais de gestion des sinistres	10	47	-79 %
Frais d'acquisition	-	5	-100 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>70</b>	<b>128</b>	<b>-45 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>59</b>	<b>-30</b>	<b>295 %</b>

Le résultat technique net de la branche Frais médicaux s'élève à 59 k€ au 31/12/2025, en amélioration significative par rapport à la perte de 30 k€ enregistrée en 2024.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la forte contraction du portefeuille (-70 % de primes brutes) liée à la fermeture du contrat Assor (run-off) et au transfert du contrat Santé Hospi vers AGMF Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La baisse concomitante et plus prononcée de la sinistralité (-87 %) a permis de dégager une amélioration du résultat technique brut. Par ailleurs, la maîtrise des charges (-45 %), notamment la forte réduction des frais de gestion des sinistres et des frais administratifs, a contribué au retour à l'équilibre technique net sur ce périmètre en run-off.

## A.2.2. Résultat technique vie

### A.2.2.1. Résultat Santé Vie

Le produit concerné par la ligne d'activité est un contrat Dexia couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable. Il a été résilié au 31 décembre 2005 et est donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

Cette garantie a été transférée à AGMF Prévoyance avec effet au 1er janvier 2025.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	0	1 223	-100 %
Charges sinistres brutes	0	1 870	-100 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>0</b>	<b>-647</b>	<b>100 %</b>
Primes cédées	0	116	-100 %
Charges sinistres cédées	0	198	-100 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>-82</b>	<b>100 %</b>
Primes nettes	0	1 106	-100 %
Charges sinistres nettes	0	1 672	-100 %

<b>Résultat technique net</b>	<b>0</b>	<b>-565</b>	<b>100 %</b>
Frais administratifs	0	78	-100 %
Frais de gestion des investissements	0	3	-100 %
Frais de gestion des sinistres	0	89	-100 %
Frais d'acquisition	-	44	-100 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>-100 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>0</b>	<b>-779</b>	<b>100 %</b>

Le résultat technique net de la branche Protection du Revenu affiche un solde nul à fin 2025, contre une perte de -779 k€ en 2024.

Cette évolution résulte de l'arrêt complet de l'activité sur ce périmètre, consécutif au transfert de l'ensemble des produits (CIR-SENOIS, Prévoyance forfaitaire et Adoha) vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025. Conformément à cette opération, plus aucune prime ni charge de sinistre n'a été enregistrée sur l'exercice. Le transfert des frais liés à cette activité (-100 %) a mécaniquement ramené le résultat technique net à zéro, clôturant ainsi définitivement l'exposition de GPM Assurances SA sur ce segment désormais transféré.

### A.2.2.2. Résultat épargne fonds euros

Cette section présente l'ensemble des produits en fonds euro, ainsi que les produits vie entière et capitaux obsèques, commercialisés par GPM Assurances SA. Il s'agit des produits suivants : Altiscore Euro, Altiscore Rentes, Repag, AGMF Epargne et VE/KO (Vie Entière et Capitaux Obsèques).

Le produit VE/KO a été transféré à AGMF Prévoyance avec effet au 1er janvier 2025.

<b>Résultat de souscription (en k€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation en %</b>
Primes brutes	11 637	6 483	80 %
Prestations brutes	51 142	52 089	-2 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>-39 504</b>	<b>-45 605</b>	<b>13 %</b>
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Primes nettes	11 637	6 483	80 %
Prestations nettes	51 142	52 089	-2 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>-39 504</b>	<b>-45 605</b>	<b>13 %</b>
Frais administratifs	552	820	-33 %
Frais de gestion des investissements	1 159	1 109	4 %
Frais de gestion des sinistres	778	719	8 %
Frais d'acquisition	850	756	12 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>3 338</b>	<b>3 404</b>	<b>-2 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>-42 842</b>	<b>-49 010</b>	<b>13 %</b>

Le résultat technique net de la branche Épargne Fonds Euros s'améliore de 13 % pour s'établir à -42 842 k€ au 31/12/2025, contre -49 010 k€ en 2024.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la forte progression de l'activité commerciale, avec des primes brutes en hausse de 80 % à 11 637 k€, dynamisée par les produits Altiscore Euro. Parallèlement, les charges de sinistres brutes enregistrent une légère diminution de 2 %, contribuant à l'amélioration du résultat technique brut. La maîtrise globale des frais (-2 %) conforte cette tendance, avec notamment une baisse significative des frais administratifs (-33 %) compensant partiellement la hausse mesurée des frais d'acquisition liée au développement de l'activité. Le transfert du produit VE/KO vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025 n'a pas d'incidence significative sur ce périmètre désormais recentré.

### A.2.2.3. Résultat épargne UC

GPM Assurances SA commercialise deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions et Altiscore Multi-supports.

On note que le résultat ci-dessous ne prend pas en compte à ce stade les ajustements ACAV.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	2 172	2 920	-26 %
Prestations brutes	6 039	4 795	26 %
<b>Résultat technique brute</b>	<b>-3 867</b>	<b>-1 876</b>	<b>-106 %</b>
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Primes nettes	2 172	2 920	-26 %
Prestations nettes	6 039	4 795	26 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>-3 867</b>	<b>-1 876</b>	<b>-106 %</b>
Frais administratifs	85	129	-34 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	25	58	-57 %
Frais d'acquisition	159	341	-53 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>269</b>	<b>527</b>	<b>-49 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>-4 135</b>	<b>-2 403</b>	<b>-72 %</b>

Le résultat technique net de la branche Épargne UC s'établit à -4 135 k€ au 31/12/2025, en dégradation de 72 % par rapport à 2024 (-2 403 k€), hors ajustements ACAV.

Cette détérioration résulte d'un effet de ciseaux : les primes brutes enregistrent un repli de 26 % (2 172 k€). Les frais généraux quant à eux diminuent sensiblement de 49 %, sous l'effet de la baisse conjointe des frais d'acquisition (-53 %), de gestion des sinistres (-57 %) et administratifs (-34 %), sans toutefois compenser la détérioration de la performance technique.

### A.2.2.4. Résultats Rentes

Le produit couvrant la rente d'invalidité vie est le suivant :

- ADOHA : produit de prévoyance couvert depuis 2020 et qui couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité

Le produit ADOHA a été transféré à AGMF Prévoyance avec effet au 1er janvier 2025.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	0	263	-100 %
Charges sinistres brutes	0	-86	100 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>0</b>	<b>349</b>	<b>-100 %</b>
Primes cédées	0	33	-100 %
Charges sinistres cédées	0	-9	100 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>-100 %</b>
Primes nettes	0	230	-100 %
Charges sinistres nettes	0	-77	100 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>-100 %</b>
Frais administratifs	0	69	-100 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	0	7	-100 %
Frais d'acquisition	0	8	-100 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>-100 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>-100 %</b>

Le résultat technique net de la branche Rentes s'établit à 0 k€ au 31/12/2025, contre un bénéfice de 224 k€ en 2024.

Cette évolution traduit l'arrêt complet de l'activité sur ce périmètre, consécutivement au transfert du produit ADOHA vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025. Conformément à cette opération, aucune prime ni charge de sinistre n'a été enregistrée sur l'exercice. La disparition de l'ensemble des frais liés à cette activité (-100 %) ramène mécaniquement le résultat technique net à zéro.

#### A.2.2.5. Résultat autres

Cette section présente l'ensemble des produits de prévoyance :

- Pharmateam : Ce produit de prévoyance couvre les risques DC / PTIA et invalidité ;
- ADOHA : Ce produit de prévoyance ouvert depuis 2020 couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité ;
- Prévoyance forfaitaire : Ce produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité ;
- GAV : Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

L'ensemble des produits ci-dessus a été transféré à AGMF Prévoyance avec effet au 1er janvier 2025.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	0	635	-100 %
Charges sinistres brutes	0	-112	100 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>0</b>	<b>747</b>	<b>-100 %</b>
Primes cédées	0	134	-100 %
Charges sinistres cédées	0	-14	100 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>-100 %</b>
Primes nettes	0	501	-100 %
Charges sinistres nettes	0	-98	100 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>-100 %</b>
Frais administratifs	0	38	-100 %
Frais de gestion des investissements	0	0	-100 %
Frais de gestion des sinistres	0	45	-100 %
Frais d'acquisition	0	-6	100 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>0</b>	<b>77</b>	<b>-100 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>0</b>	<b>523</b>	<b>-100 %</b>

Le résultat technique net de la branche Autres produits de prévoyance s'établit à 0 k€ au 31/12/2025, contre un bénéfice de 523 k€ en 2024.

Cette évolution résulte de l'arrêt complet de l'activité sur ce périmètre, consécutivement au transfert de l'ensemble des produits (Pharmateam, ADOHA, Prévoyance forfaitaire et GAV) vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025. Conformément à cette opération de transfert, aucune prime ni charge de sinistre n'a été enregistrée sur l'exercice. La disparition de l'intégralité des frais liés à cette activité (-100 %) ramène mécaniquement le résultat technique net à zéro. Il est à noter que l'exercice 2024 avait bénéficié d'un produit de sinistres net exceptionnel (-98 k€).

## A.2.3. Résultat technique global

### A.2.3.1. Résultat global non-vie

Résultat de souscription	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
Primes brutes	209	1 914	-89 %
Prestations brutes	80	2 463	-97 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>129</b>	<b>-549</b>	<b>124 %</b>
Primes cédées	0	116	-100 %
Prestations cédées	0	198	-100 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>-82</b>	<b>100 %</b>
Primes nets	209	1 798	-88 %
Prestations nettes	80	2 265	-96 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>129</b>	<b>-467</b>	<b>128 %</b>
Frais administratifs	60	154	-61 %
Frais de gestion des investissements	0	4	-100 %
Frais de gestion des sinistres	10	136	-93 %
Frais d'acquisition	-	49	-100 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>70</b>	<b>342</b>	<b>-80 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>59</b>	<b>-809</b>	<b>107 %</b>

Le résultat technique net global non-vie s'établit à 59 k€ au 31/12/2025, en amélioration de 107 % par rapport à la perte de -809 k€ enregistrée en 2024.

Cette forte progression s'explique par la contraction significative du portefeuille (-89 % de primes brutes), consécutive aux transferts de garanties vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025 (Santé Hospi, CIR-SENOIS, Prévoyance forfaitaire et Adoha). La baisse concomitante et plus marquée de la sinistralité (-97 %) a permis de dégager un résultat technique brut positif. Parallèlement, la maîtrise des charges (-80 %), portée par la forte réduction des frais de gestion des sinistres (-93 %) et des frais administratifs (-61 %), a contribué au retour à l'équilibre technique net sur l'ensemble du périmètre non-vie désormais réduit.

### A.2.3.2. Résultat global vie

Résultat de souscription	31/12/ 2025	31/12/ 2024	Variation en %
Primes brutes	13 809	10 301	34 %
Prestations brutes	57 180	56 856	1 %
<b>Résultat technique brut</b>	<b>-43 371</b>	<b>-46 556</b>	<b>7 %</b>
Primes cédées	0	166	-100 %
Prestations cédées	0	108	-100 %
<b>Résultat technique cédé</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>-100 %</b>
Primes nets	13 809	10 134	36 %
Prestations nettes	57 180	56 748	1 %
<b>Résultat technique net</b>	<b>-43 371</b>	<b>-46 614</b>	<b>7 %</b>
Frais administratifs	637	1 057	-40 %
Frais de gestion des investissements	1 159	1 110	4 %
Frais de gestion des sinistres	802	829	-3 %
Frais d'acquisition	1 009	1 099	-8 %
Frais généraux	-	0	0 %
<b>Total frais</b>	<b>3 607</b>	<b>4 095</b>	<b>-12 %</b>
<b>Résultat technique net y compris frais</b>	<b>-46 978</b>	<b>-50 709</b>	<b>7 %</b>

Le résultat technique net global vie s'améliore de 7 % pour s'établir à -46 978 k€ au 31/12/2025, contre -50 709 k€ en 2024.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la forte progression de l'activité commerciale, avec des primes brutes en hausse de 34 % à 13 809 k€, portée par la collecte sur le contrat d'épargne en fonds euros Altiscor. La maîtrise globale des frais (-12 %) conforte cette tendance, avec notamment une baisse significative des frais administratifs (-40 %) et une réduction mesurée des frais d'acquisition (-8 %). Le résultat global vie intègre désormais uniquement les activités d'épargne (fonds euros et UC),

les périmètres « santé vie », « rentes » et « autres prévoyance » ayant été intégralement transférés à AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025.

### A.3. Résultats des investissements

#### A.3.1. Le produit net global des placements

Le contexte des taux bas ne favorise pas les revenus sur les produits de taux qui représentent une part importante du portefeuille de GPM Assurances SA. En synthèse, le produit net des placements est constitué par les éléments suivants.

Produits et charges des placements (en k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation en %
<b>Produits des placements</b>			
Revenus des participations	-	49	0%
Revenus des placements immobiliers	505	429	18%
Revenus des autres placements	-	-	0%
<i>Autres revenus</i>	15 110	14 926	1%
<i>Profits provenant de la réalisation des placements</i>	6 608	9 697	-32%
<i>Profits de change</i>	-	-	0%
Autres revenus financiers			0%
<i>Honoraires et commissions</i>			0%
<i>Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir</i>	3 357	5 185	-35%
<i>Reprises sur réserve de capitalisation</i>	294	1 495	-80%
<i>Reprises de provisions pour dépréciation</i>	2 734	1 648	0%
<b>Total des produits</b>	<b>28 608</b>	<b>33 428</b>	<b>-14%</b>
<b>Charges de placements</b>			
Intérêts	810	447	0%
Frais externes de gestion	1 193	1 194	0%
Pertes sur la réalisation des placements	1 139	2 661	-57%
Perte de change	-	-	0%
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	0%
<i>Différences de prix de remboursement</i>	1 642	3 944	-58%
<i>Amortissement des frais d'acquisition</i>			0%
<i>Amortissement des immeubles</i>			0%
<i>Dotations à la réserve de capitalisation</i>	36	269	-87%
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation</i>	4 076	2 734	49%
<b>Total des charges</b>	<b>8 896</b>	<b>11 249</b>	<b>-21%</b>
<b>Produit net des placements</b>	<b>19 712</b>	<b>22 179</b>	<b>-11%</b>

#### A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres

Aucun résultat n'a été comptabilisé en fonds propres en 2025.

#### A.3.3. Investissements de titrisation

GPM Assurances SA ne dispose pas d'investissement de titrisation dans ses actifs au 31 décembre 2025.

## A.4. Résultats des autres activités

F - COMPTE NON TECHNIQUE (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
<b>1. Résultat technique des opérations Non-Vie</b>	<b>59</b>	<b>- 269</b>
<b>2. Résultat technique des opérations Vie</b>	<b>4 170</b>	<b>4 329</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>1 758</b>	<b>2 380</b>
3a. Revenus des placements	981	1 065
3b. Autres produits des placements	77	518
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	700	797
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique Vie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>- 1 927</b>	<b>- 802</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 89	- 117
5b. Autres charges de placements	- 1 049	- 476
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 789	- 209
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie</b>	<b>-</b>	<b>80</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>1 739</b>	<b>214</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>- 201</b>	<b>- 966</b>
8a. Charges à caractère social	-	-
8b. Autres charges non techniques	- 201	- 966
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>18</b>
9a. Produits exceptionnels	-	-
9b. Charges exceptionnelles	-	18
<b>10. Impôts sur le résultat</b>	<b>- 1 369</b>	<b>- 975</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 229</b>	<b>3 813</b>

## A.5. Autres informations

Non significatif.

## B. Système de gouvernance

---

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

---

#### B.1.1. Organisation générale

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel public à l'épargne.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce, ainsi que par ses statuts.

En conformité avec ses statuts, la direction de GPM Assurances SA est assurée par le Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

#### B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence

Nous ne relevons pas d'évolution dans le système de gouvernance par rapport à l'an dernier.

#### B.1.3. Rémunérations

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat. En effet, afin d'assurer leur indépendance dans l'exercice de leur mandat, il a été décidé que ces fonctions ne seraient pas liées à leurs fonctions salariées au sein du GIE GPM et seraient exercées à titre gratuit.

L'Assemblée Générale du 5 juin 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité en 2025, une somme fixe annuelle maximale à répartir par le Conseil de Surveillance équivalente à celle allouée au titre de leur activité depuis 2021.

Par décision à l'unanimité du Conseil de surveillance de GPM Assurances SA du 15 octobre 2025, il a été décidé que cette somme maximale serait répartie à parts égales entre les membres du Conseil de surveillance en cas de présence effective lors des Conseils de surveillance.

Il a par ailleurs été décidé par le Conseil de Surveillance, à l'unanimité le 11 décembre 2019, que le Président a droit, en rémunération de ces fonctions, à une somme fixe annuelle.

#### Personnels salariés

A noter que ces informations concernent les cadres supérieurs (y compris les Directeurs), le réseau de commerciaux distribuant les offres GPM Assurances SA et plus généralement l'ensemble des personnels salariés du GIE GPM, GIE de moyens de Groupe Pasteur Mutualité, intervenant au service de GPM Assurances SA.

Les cadres supérieurs (y compris les Directeurs) ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute pour certains d'entre eux une rémunération variable qui ne peut aller au-delà de 25% de la rémunération dès lors que 100% des objectifs qui leur sont assignés sont remplis.

Les commerciaux bénéficient d'une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable composée notamment d'un commissionnement sur la production nouvelle.

La rémunération des autres membres du personnel est fixe.

Toutefois, certains salariés (activités de gestion de contrats d'assurance, téléphonie) bénéficient d'un complément de rémunération variable reposant sur des critères de productivité (nombre de dossiers ou d'appels téléphoniques traités etc.), dit « prime challenge ».

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

---

Le Conseil de surveillance, réuni en séance le 10 décembre 2025, a procédé au réexamen de la politique d'honorabilité et de compétences de la société GPM Assurances SA. Cette politique vise à décrire les processus mis en œuvre par GPM Assurances SA pour s'assurer que les personnes qui contrôlent ou qui dirigent opérationnellement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés ou des fonctions de direction, disposent de l'honorabilité et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

De façon plus précise, cette politique a pour but :

- d'identifier les risques pour l'entreprise (mise en œuvre d'une gestion saine et prudente et assurer ainsi la pérennité et la fiabilité de l'Union) ;
- de décrire les prérequis pour le recrutement des personnes concernées (définition des exigences en matière de compétences et d'honorabilité pour les personnes concernées) ;
- de décrire les modalités de suivi de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (contrôle des documents officiels et attestations personnelles des personnes concernées et contrôle des formations des membres du Conseil de surveillance) ;
- de décrire les modalités de remplacement en cas de défaillance d'une des personnes concernées (communication de l'information pour prise de décision par les décisionnaires) ;
- de décrire la procédure de notification à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (application de la réglementation applicable en matière de notification à l'ACPR) ;
- de décrire les rôles et responsabilités des différents acteurs (Conseil de surveillance et Directoire, nomination et contrôle et suivi des compétences et de l'honorabilité des personnes concernées).

### **B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes intéressées**

#### **B.2.1.1 Les membres de Directoire**

Afin de contrôler l'honorabilité, la personne concernée remet, au moment de sa nomination et tous les ans en cours de mandat, une attestation sur l'honneur ainsi qu'un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de trois mois, étant précisé que cet extrait n'est pas conservé par l'entité assurantielle concernée mais détruit dès le contrôle de l'honorabilité effectué et le formulaire de notification transmis à l'ACPR conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR. Pour les ressortissants d'autres pays, un document officiel établissant l'absence de condamnation et, à tout moment en cours de mandat, de signaler tout évènement susceptible d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances.

#### **B.2.1.2 Le Conseil de surveillance**

##### ***B.2.1.2.1 Les compétences***

Durant l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil de surveillance bénéficient, à des fins de maintien, de renforcement ou d'acquisition de compétences, d'une formation leur permettant notamment de demander la validation des acquis de leur expérience conformément aux dispositions du livre IV de la sixième partie du code du travail.

Lors des renouvellements du Conseil de surveillance, les compétences individuelles des membres sont appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par le candidat et de son expérience appréciée au regard de son parcours professionnel ou électif.

Le dispositif de formation mis en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance pendant la durée de leurs mandats devra notamment comprendre les thématiques suivantes :

le marché de l'assurance et le marché financier ;  
la stratégie de la société d'assurance et de son modèle économique ;  
le système de gouvernance ;  
l'analyse financière et actuarielle ;  
l'exigence législative et réglementaire applicables à GPM Assurances SA.

#### **B.2.1.2.2 L'honorabilité**

L'article 273 du Règlement Délégué précise que « L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation».

À cette fin, et conformément à la position de l'ACPR du 19 décembre 2019 relative à l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil de surveillance des organismes du secteur de l'assurance, le Conseil de surveillance a adopté une politique propre de compétence et d'honorabilité ainsi que des règlements intérieurs, chartes et procédures internes comprenant des obligations déontologiques à l'égard de ses membres.

#### **B.2.1.3 Les fonctions clés**

Le Directoire, lors de la nomination des candidats aux fonctions clés, procède à l'examen des candidatures et s'assure de la fourniture des attestations ou pièces nécessaires à établir l'honorabilité des personnes. Les pièces sollicitées sont un extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire de moins de 3 mois et une déclaration sur l'honneur de non-condamnation.

La remise de l'extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire de moins de 3 mois et la déclaration sur l'honneur de non-condamnation visés ci-dessus sont demandés au moment de la nomination et tous les ans à compter de cette dernière.

### **B.3. Système de gestion des risques**

#### **B.3.1. Description du système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA.

La fonction gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle se base pour ce faire sur :

- les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques,
- ses propres travaux notamment dans le cadre de du processus ORSA,
- quatre comités permanents qui ont pour objectif de coordonner de manière transversale les différents intervenants en apportant de l'information, un suivi des travaux en cours et l'arbitrage nécessaire pour la bonne mise en œuvre opérationnelle :
  - un comité *a minima* mensuel organisé dans le cadre de la BU Contrôle et Réglementation ;
  - un comité mensuel de gouvernance Qualité des Données ;
  - un comité périodique d'investissement ;
  - un comité trimestriel d'Office Sécurité du Système d'Information (OSSI).

## B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques

Le dispositif de maîtrise des risques mis en place par le Groupe repose sur les instances dirigeantes (Directoire, Conseil de surveillance et Comité d'audit et des risques) et les acteurs opérationnels (fonction clé gestion des risques, fonction clé actuarielle, Direction de la conformité, Direction comptable, Direction financière, Direction de l'actuariat et Direction juridique).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement DORA en 2025, le directeur des risques du Groupe a été désigné comme le coordinateur de la gestion du risque lié aux TIC. Pour ce faire, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (Sécurité des Systèmes d'Informations - Informatique – Conformité – Juridique - Gestion des risques) qui rassemble l'ensemble des compétences nécessaires.

### B.3.2.1. Les instances dirigeantes

#### B.3.2.1.1. Le Directoire

Il détermine les orientations relatives à l'activité de GPM Assurances SA. A ce titre, il définit et suit la mise en œuvre des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Il a pour mission de s'assurer que les prises de risque sont réalisées conformément aux principes décrits dans la politique de gestion des risques et de la politique ORSA.

#### B.3.2.1.2. Le Conseil de surveillance

Il contrôle la gestion de GPM Assurances SA par le Directoire. A ce titre, il a pour mission de modifier et valider les politiques écrites et les principes décrits dans celles-ci notamment sur l'appétence ainsi que les travaux de l'ORSA.

Au 31 décembre 2025, le système de contrôle de GPM Assurances SA s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites :

- Politique de contrôle interne ;
- Politique de gestion du risque de souscription et de provisionnement ;
- Politique d'honorabilité et de compétences ;
- Politique d'audit interne ;
- Politique de conformité ;
- Politique de valorisation actif/passif ;
- Politique de reporting et de communication vers le public ;
- Politique de continuité d'activité ;
- Politique de gestion des fonds propres et d'adéquation du capital ;
- Politique de gestion actif passif ;
- Politique de gestion du risque opérationnel ;
- Politique de rémunération ;
- Politique de sous-traitance ;
- Politique de gestion des risques ;
- Politique gestion du risque d'investissement et de liquidité ;
- Politique ORSA ;
- Politique d'atténuation du risque ;
- Politique de la mesure de correction pour volatilité.

Il porte la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques, en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance générale au risque de l'entreprise en approuvant les stratégies et politiques principales de gestion des risques. Il doit à ce titre approuver les politiques écrites de l'organisme, son rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA), ou encore le cas échéant, le dossier de candidature à un modèle interne.

### B.3.2.1.3. Le Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 821-68 du code de commerce, le Conseil de surveillance du 10 décembre 2025 a délégué au Comité d'audit et des risques d'AGMF Prévoyance l'exercice des missions prévues par l'article L. 821-67 du code de commerce, pour le compte de GPM Assurances SA.

En préparation des Conseils de surveillance, le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- des processus d'élaboration et de publication de l'information en matière de durabilité et peut émettre toute recommandation à ce titre ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission ;
- d'approuver, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 821-30 du code de commerce ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- des risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'Assemblée générale. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé. Il rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Il prépare les travaux du conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels

### B.3.2.2. Intervention des fonctions clés dans la gestion des risques

Chaque fonction clé est assurée par une personne physique disposant de la compétence et de l'honorabilité nécessaire pour remplir sa mission.

Les responsables des fonctions clés sont nommés par le Directoire et sont au nombre de quatre :

Vérification de la Conformité, Fonction Actuariat, Audit Interne et Gestion des Risques.

Les fonctions clés partagent les principes communs suivants :

- elles reportent au Directoire via un accès direct et ont pour obligation de remonter tout problème majeur ;
- elles disposent d'une autorité suffisante ainsi que des ressources et expertises adéquates pour exercer leur mission ;
- elles bénéficient du niveau approprié de formation, de qualification et d'expérience vis-à-vis du poste et ont fait l'objet des procédures de vérification relatives à leur honorabilité.

### B.3.2.3. Les acteurs opérationnels

L'ensemble des collaborateurs participant au système de gestion des risques doivent :

- se conformer aux politiques écrites et respecter les procédures de travail formalisées et, notamment concernant l'ORSA, respecter les délais de transmission des informations qui y sont mentionnés ;

- signaler les incidents ;
- s'assurer de la qualité des données utilisées et produites.

Les responsables opérationnels assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont un rôle incontournable dans l'identification des risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement de contrôles destinés à mesurer les opérations. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance régulière de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

## **B.4. Processus d'évaluation interne des risques**

---

### **B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA**

#### **B.4.1.1. Généralités**

L'ORSA, processus de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité nommé EIRS en français, est lié à la stratégie de gestion des risques de la structure assurantielle et représente une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Il correspond à un ensemble de processus qui traduisent la capacité à identifier, mesurer et gérer les éléments susceptibles de modifier la solvabilité et d'impacter la situation financière.

Les principaux objectifs de l'ORSA sont :

- de s'assurer de la cohérence entre les montants de provisions techniques et de SCR et le profil de risque propre de l'assureur ;
- de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux ;
- d'évaluer les risques émergents ;
- d'évaluer le besoin global de solvabilité de GPM Assurances SA ;
- d'évaluer et de planifier les besoins futurs de fonds propres en fonction des stress tests réalisés si le taux de couverture du SCR le nécessite.

Il en existe deux types :

- l'ORSA dit « régulier » à réaliser au moins une fois par an ;
- l'ORSA dit « exceptionnel » si le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente. Cette étape est validée en amont par une analyse qualitative de risque ainsi qu'une première approximation quantitative de l'impact sur le taux de couverture si nécessaire.

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- l'évaluation du respect permanent des exigences de capital (SCR et MCR) et des exigences concernant les provisions techniques ;
- l'évaluation de la mesure selon laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) ;
- l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise.

#### B.4.1.2. Description du processus ORSA régulier

Dans le cadre d'un ORSA régulier, le processus s'effectue en plusieurs étapes partagées et commentées avec les directions métiers contributrices, le directoire et le Comité d'audit et des risques avant une présentation des travaux finaux au Conseil de surveillance.

Ensuite, chaque partie comprend des étapes correspondant à des actions effectuées selon un ordre chronologique : la cartographie et l'analyse des risques ; la détermination des hypothèses de projection; la projection de la solvabilité et du besoin de solvabilité global de solvabilité et l'analyse de la solvabilité de la structure en s'appuyant sur quelques scénarii-stress pertinents.

Autant que l'environnement de la structure et la pertinence de scénario le permettent, les scénarios sur des risques déterminés les années précédentes sont réutilisés afin de permettre si nécessaire les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Chaque scénario est présenté avec les hypothèses prises par rapport au scénario central, les objectifs, le détail des résultats et une comparaison par rapport au scénario central.

Une fois les résultats établis, présentés et validés, le rapport ORSA reprenant une synthèse de l'ensemble des travaux est finalisé et présenté en Conseil de surveillance.

#### B.4.1.3. Description du processus ORSA exceptionnel

GPM Assurances SA réalise un ORSA exceptionnel afin de fournir au Conseil de surveillance des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise.

GPM Assurances SA a défini les événements et le type de décisions stratégiques pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie de l'organisme et nécessitant la réalisation d'un ORSA exceptionnel.

### B.4.2. Besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise

Le Besoin Global de Solvabilité de GPM Assurances SA appelé Capital ORSA diffère de la formule standard sur le point suivant en 2025 :

- l'intégration des dettes souveraines dans le risque de crédit.

En effet, le module « Risque opérationnel » évalué en fonction d'une approche interne s'est trouvé inférieur à la formule standard et n'a pas nécessité d'incorporation dans le besoin en capital.

Ces éléments sont soit intégrés directement dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si le risque n'est pas pris en compte dans la formule standard, soit comparés avec le résultat de la formule standard si le risque est déjà pris en compte. S'il apparaît une différence entre les deux évaluations, l'évaluation interne remplace l'évaluation réglementaire dans le Besoin Global de Solvabilité (BGS) si elle est supérieure.

## B.5. Système de contrôle interne

---

Le Conseil de surveillance ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Directoire fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. A cette fin, une politique écrite de contrôle interne, revue annuellement et présentée aux instances, est formalisée afin de garantir une mise en œuvre cohérente du dispositif de contrôle interne dans les activités du Groupe conformément à la réglementation Solvabilité II.

Le Pôle Conformité et contrôle interne, rattaché au Directeur Général Adjoint en charge de la Conformité, veille à la mise en œuvre et à l'animation du système de contrôle interne. L'architecture générale du dispositif comprend trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :

- le contrôle permanent de niveau 1, qui concerne tous les collaborateurs : ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes ;
- le contrôle permanent de niveau 2, qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser ; il émet des reportings et recommandations en vue d'améliorer le dispositif ;
- le contrôle périodique de niveau 3, qui se matérialise par des audits périodiques. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Pôle Conformité et contrôle Interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation.

Ces données sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est directement accessible de façon permanente au Directoire, aux fonctions clés et aux différents Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front.

La politique écrite de conformité, elle aussi revue annuellement et présentée aux instances, a pour objectif de garantir une mise en œuvre cohérente des politiques de conformité au sein des entités assurantielles et de courtage.

La fonction clé de Vérification de la conformité propose la politique de conformité ainsi que ses ajustements dans le cadre de sa révision annuelle, veille à sa mise en œuvre et à sa déclinaison cohérente dans l'organisation. Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la filière Conformité pour remplir ses missions : évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ; conseil au Directoire et au Conseil de surveillance sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance ; identification et évaluation du risque de non-conformité ; respect des échéances réglementaires.

## **B.6. Fonction d'audit interne**

---

### **B.6.1. Principes généraux**

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe. Ce cadre est une traduction du référentiel de compétences de l'Audit Interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne.

Conformément à l'article L.356-18 du Code des assurances, une fonction d'Audit Interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance, Maison Mère du groupe dont Groupe Pasteur Mutualité est le nom commercial, ses compétences s'étendant sur l'ensemble des entités assurantielles du Groupe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1er janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

En fonction des besoins, certains audits peuvent être menés avec l'assistance d'experts externes à Groupe Pasteur Mutualité ; ces acteurs sont présentés au Comité d'audit et des risques qui en valide l'implication.

La fonction d'Audit Interne et les experts externes indépendants s'engagent à respecter le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

L'Audit Interne s'organise pour travailler en synergie avec le Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, en particulier dans le cadre du suivi des missions d'Audit.

Une politique écrite d'audit interne est rédigée et actualisée annuellement par la fonction clé audit. Elle est ensuite soumise aux instances concernées pour être ensuite adoptée pour le Groupe, pour AGMF Prévoyance ainsi que pour les sociétés filiales GPM Assurances SA et Panacéa.

### **B.6.2. Charte d'audit interne**

La charte d'Audit Interne détermine le cadre de la fonction d'Audit Interne au sein de Groupe, définit son mandat, ses pouvoirs et attributions ainsi que les règles et modalités de fonctionnement. Elle est actualisée et adoptée par le Comité d'audit et des risques du Groupe en 2020

Cette charte respecte les principes imposés par cette politique de l'audit interne et a pour objectif de la détailler ; elle traite des points suivants :

- rappels sur les principes de l'Audit interne ;
- mentions relatives au plan d'audit annuel ;
- détails sur le déroulé d'une mission d'audit.

Cette charte rappelle notamment l'indépendance de l'audit interne ainsi que le respect du contradictoire.

## **B.7. Fonction actuarielle**

---

En premier lieu, la fonction clé Actuariat coordonne :

- le calcul des provisions techniques prudentielles,
- le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles,
- la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions,
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques et analyse les résultats, plus particulièrement les variations des provisions,

Des analyses d'impact en lien avec les responsables fonction clé risques et qualité des données peuvent être demandées aux directions concernées sur les thèmes jugés nécessaires.

En second lieu, la fonction Actuariat fournit un avis sur la politique globale de souscription à travers :

- la prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits,
- le suivi de la marge technique via un reporting permettant un pilotage adapté de celle-ci,
- la participation aux travaux relatifs aux règles de souscription et à la suffisance des tarifs, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions en charge du pilotage technique,

Enfin un avis est émis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance à travers:

- l'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et / ou exceptionnels supportés par l'entité d'assurance,
- la description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques susmentionnés.

## **B.8. Sous-traitance**

---

### **B.8.1. Définition**

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier à une autre entreprise une partie des activités importantes ou critiques, au sens de l'article R.354-7-I du code des assurances, qu'elle exécuterait autrement elle-même.

### **B.8.2. Politique de sous-traitance**

Conformément à la réglementation, GPM Assurances SA s'est dotée d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats de GPM Assurances SA répondant à la définition de sous-traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil de Surveillance de GPM Assurances SA.

### **B.8.3. Activités importantes ou critiques sous-traitées**

Au 31 décembre 2025, les activités et fonctions opérationnelles importantes ou critiques de GPM Assurances SA faisant l'objet d'une sous-traitance auprès de prestataires tous situés au sein de l'Union Européenne sont les suivantes :

- Mandat de gestion (Allianz Global Investors) ;
- Moteur de calculs actuariels (Forsides Pilier 1) ;
- Gestion des risques (Forsides Pilier 2) ;
- Data center (Chéops).

## **B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance de GPM Assurances SA intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie C du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques supportés

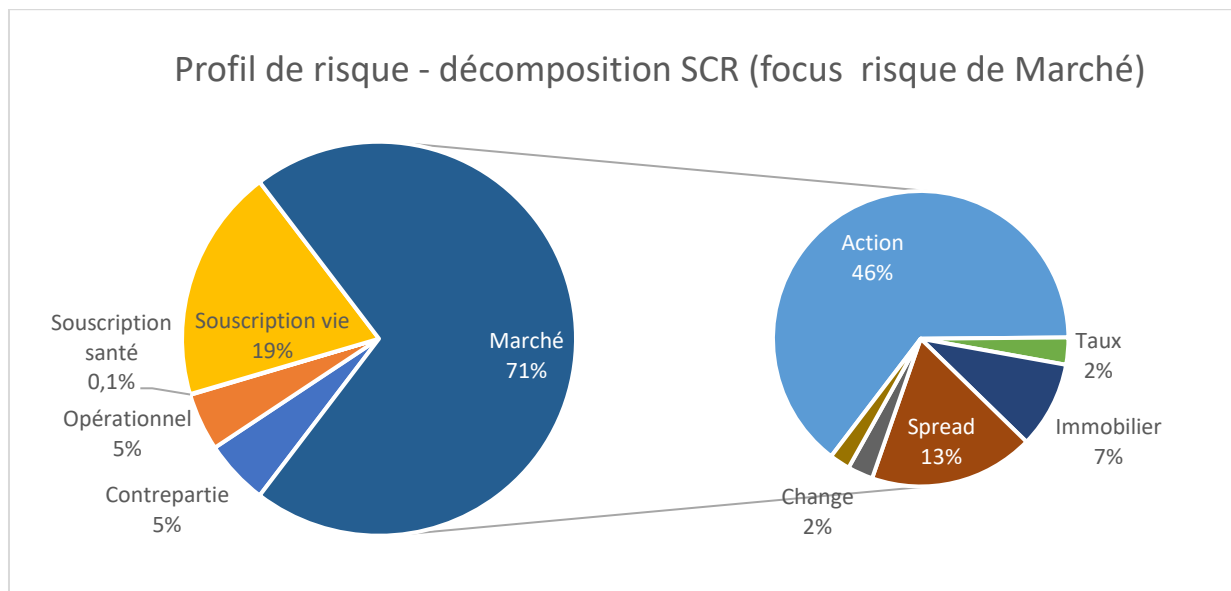
## **B.10. Autres informations**

---

Non significatif.

## C.Profil de risque

Le profil de risque de GPM Assurances SA, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques), est essentiellement constitué du risque de marché 71 %, du risque de souscription en vie 19 %, du risque opérationnel 5 %, du risque de contrepartie 5 % et marginalement du risque de souscription santé 0,05 %, comme illustré ci-après.



### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Nature du risque

##### C.1.1.1. Description de l'activité

GPM Assurances SA possède un agrément « mixte » et a développé une activité en matière de dommages corporels en complément de son activité vie, prépondérante.

##### C.1.1.1.1. Epargne – Retraite

###### ➤ Fonds en euros

GPM Assurances SA commercialise les contrats d'épargne en euros suivants : Comptes, Bons, PEP, Multi-supports et Retraite Altiscore ainsi que des Plans d'épargne PEP.

###### ➤ Unités de Comptes

GPM Assurances SA commercialise depuis la mi-2000 deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions (contrat d'assurance vie investi en actions, dit « DSK ») et Altiscore Multi-supports.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, un contrat de retraite en unités de comptes comportant également un fonds en euros est ouvert à la commercialisation sous l'appellation « La retraite ALTISCORE Multi-supports ».

#### ➤ **Rentes viagères Altiscore**

Les rentes viagères Altiscore sont issues de la liquidation des contrats Retraite Altiscore.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de la rente est déterminé à partir de la table de mortalité et du taux technique en vigueur à la date de liquidation de la rente.

#### ➤ **Contrats Repag**

Les rentes viagères immédiates et différées du contrat Repag gérées par la CNP jusqu'à fin 2008 ont été transférées à GPM Assurances SA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ce transfert fait suite à la conversion des contrats en points répondant au régime L. 441 en contrats de rente classique avec des garanties libellées en euros.

Une transformation de la provision technique spéciale du régime (provision globale concernant l'ensemble des adhérents) en provisions mathématiques individualisées par rente immédiate ou différée a été réalisée à la date d'effet du transfert.

Il n'y a plus de nouvelle adhésion et plus aucun versement de cotisation n'est prévu sur les contrats Repag.

#### - **Contrats d'épargne AGMF Epargne**

Les contrats AGMF Epargne assurés par la CNP jusqu'en 2009 ont été transférés à GPM Assurances SA à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ces contrats sont des contrats d'épargne qui ont la particularité d'avoir des taux d'intérêts garantis fonction de la date de paiement des primes et non de la date d'effet du contrat ; il existe donc plusieurs générations de taux minimum garanti fonction de la date de versement des primes.

Ce produit est fermé à la commercialisation et il n'y a plus de nouvelles adhésions.

### **C.1.1.1.2. Santé Individuelle et collective**

#### ➤ **ASSOR**

Contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012, géré par le délégataire de gestion OWLIANCE et assuré par GPM Assurances SA.

### **C.1.1.2. Caractéristiques du profil de risque**

Les engagements d'assurance sur la branche vie sont à déroulement long et présentent une sensibilité importante du résultat à l'environnement financier. Ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de rachat ;
- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque opérationnel sur l'épargne ;
- Risque technique relativement faible.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;
- Risque d'aléa moral.

### C.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via le SCR de souscription et ses sous-modules : vie, santé non-SLT, santé SLT et santé catastrophe.

Un risque de souscription vie prépondérant qui est lié aux composantes risques de longévité et risque de frais. Le risque de catastrophe santé est négligeable.

### C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité de GPM assurance et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs sont révisés annuellement en fonction de la sinistralité observée avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

#### C.1.3.1. Prise en compte de la réassurance

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance ; la nature et le niveau de protection visés différent pour la prévoyance individuelle et la prévoyance collective.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

#### C.1.3.2. Suivi et pilotage

Les risques épargne / retraite n'étant pas réassurés, ce sont les règles limitatives de souscription / versements mises en place permettent de réduire les risques associés à ce périmètre.

Sur les autres produits, le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie,
- le ratio sinistre à prime par garantie ;
- le résultat technique par garantie ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille GPM Assurances et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

#### **C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective**

Le risque de souscription est bien moindre que le risque marché sur GPM Assurances SA. Il est bien capté par la formule standard notamment sur le risque de longévité.

Deux scénarii ont toutefois été réalisés :

- un scénario sans correction de l'ajustement de volatilité des taux permettant de visualiser la sensibilité du taux de couverture en l'absence de cet ajustement.
- un scénario redouté collecte dont l'objectif est de mesurer la variation du taux de couverture en l'absence de réalisation des objectifs de collecte prévus sur la période 2025-2029.

### **C.2. Risque de marché**

---

#### **C.2.1. Nature du risque**

La politique de placement de GPM Assurances SA repose sur une gestion à long terme, visant à assurer la stabilité des investissements et la rentabilité financière, tout en tenant compte de la structure à long terme de ses passifs.

La gestion des actifs est organisée par canton, chacun répondant à des contraintes spécifiques de passif : Altiscore, Repag et Actif général. En conséquence, la gestion des risques est définie individuellement pour chaque canton afin de garantir une approche adaptée et cohérente.

GPM Assurances SA investit exclusivement dans des actifs et instruments dont les risques peuvent être identifiés, mesurés, suivis, gérés, contrôlés et déclarés de manière adéquate. Ces risques doivent également être pris en compte de façon appropriée dans l'évaluation du besoin global de solvabilité.

L'allocation et le suivi des actifs sont réalisés dans le respect du principe de la « personne prudente », tel qu'introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE. Conformément à ce principe, tous les actifs détenus, en particulier ceux couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, doivent garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. De plus, leur localisation est choisie de manière à assurer leur disponibilité.

Les actifs couvrant les provisions techniques sont investis en adéquation avec la nature et la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont gérés dans l'intérêt des preneurs et des bénéficiaires, en tenant compte des objectifs publiés.

Enfin, en cas de conflit d'intérêts, GPM Assurances SA et les entités en charge de la gestion du portefeuille d'actifs veillent à ce que les investissements soient réalisés dans le strict respect des intérêts des preneurs et bénéficiaires.

#### **C.2.2. Evaluation du risque**

L'évaluation des risques de marché est réalisée via le SCR de marché et ses sous-modules : taux, actions, immobilier, spread, change et concentration.

### C.2.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'allocation stratégique des actifs, réalisée annuellement, joue un rôle fondamental dans l'alignement des portefeuilles sur les objectifs à long terme et les conditions de marché. Cette démarche permet de diversifier les investissements de manière optimale, en tenant compte des contraintes du plan stratégique et les contraintes réglementaires.

Pour une gestion efficace des risques, des outils comme le *Value at Risk* (VaR) peuvent être utilisés pour quantifier les pertes potentielles sur un horizon spécifique avec un certain degré de confiance, tandis que des stress tests permettent d'analyser des scénarios extrêmes pour tester la résilience du portefeuille.

De plus, l'analyse systématique de la duration garantit une adéquation entre les actifs détenus et les engagements.

Par ailleurs, les limites sont définies par catégorie d'actifs, limitant ainsi l'exposition par poche. Le portefeuille fait également l'objet d'un suivi actif avec des rééquilibrages réguliers afin d'ajuster les allocations.

Ces orientations stratégiques sont discutées lors de réunions mensuelles du comité d'investissement, ainsi que lors de comités trimestriels avec les gérants. Ce comité regroupe la direction financière, l'actuariat, et les risques, qui participent en tant que membres votants.

Cette gouvernance rigoureuse garantit que les pratiques d'investissement restent conformes aux exigences réglementaires et favorise une gestion proactive et efficace des risques de marché.

#### C.2.3.1. Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Des limites maximales par émetteur sont définies dans les mandats.

La souscription des OPCVM est réalisée de façon à diversifier les différents secteurs (limite fixée par OPCVM à 5%).

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

#### C.2.3.2. Risque de Crédit

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

L'évaluation du risque de crédit est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché dont le montant est de 9 232 k€ à fin 2025.

Le portefeuille est majoritairement noté « *investment grade* ». Les limites sont définies dans le mandat et dans l'allocation stratégique.

Les indicateurs opérationnels associés à ce risque sont :

- l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligations et produits structurés) ;

- la duration moyenne de l'ensemble des produits de taux.

#### C.2.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de réaliser cinq tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs :

- un scénario redouté action avec une chute du marché des actions ;
- un scénario redouté spread face à un choc de crédit à la hausse ;
- un scénario combinant les deux scénarios réalisés précédemment afin de réaliser un double stress financier ;
- un scénario matérialisant un possible changement de réglementation sur le risque de spread avec une augmentation du périmètre d'exposition des obligations ;
- un scénario redouté immobilier montrant les effets sur le taux de couverture d'un choc immobilier.

### C.3. Risque de contrepartie

---

#### C.3.1. Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit.

L'évaluation du risque de crédit relatif aux placements financiers est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché. L'analyse de ce risque est présentée en section C.2.

L'exposition au risque de contrepartie de GPM Assurances SA est de deux types :

- l'exposition de type 1 dite « notée » : elle est liée aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque (compte courant et actif transparisé) ;
- l'exposition de type 2 dites « non notée » : elle est liée essentiellement aux créances. On distingue les créances de plus de trois mois et les créances de moins de trois mois.

#### C.3.2. Evaluation du risque

Le risque de contrepartie s'évalue par l'agrégation des types 1 et 2 :

- le « type 1 » intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque prend en compte dans son calcul du risque les éléments suivants :
  - o les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
  - o les *Best Estimates* cédés ;
  - o l'effet d'atténuation du risque (*RM effect*) ;
  - o les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
  - o les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
- le « type 2 » prend en compte dans son calcul du risque le montant des créances en distinguant les créances de plus et celles de moins de 3 mois. Il intègre les éléments suivants :
  - o les créances nées d'opérations diverses ;
  - o les créances d'impôts et taxes.

### C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi

Afin d'atténuer les risques, le plan de réassurance de GPM Assurances SA répond aux objectifs suivants :

- lisser, céder un risque peu mutualisé afin de diminuer la volatilité du résultat ;
- diminuer le besoin en capital ;
- céder un risque peu maîtrisé ;
- acheter une expertise au réassureur ;
- renforcer des liens avec un réassureur.

GPM Assurances SA définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs. Le plan de réassurance privilégie dans la mesure du possible les partenaires historiques de Groupe Pasteur Mutualité.

Le placement d'une partie du programme auprès d'un nouveau réassureur fera l'objet d'une discussion entre le Directeur de l'actuariat et le Directoire.

Ce nouveau réassureur sera sélectionné selon sa maîtrise technique du risque, sa notation financière (A- minimum), sa part de marché sur le marché français, sa capacité en matière d'assistance technique et son organisation administrative (cela garantissant une réactivité et un service de proximité).

Le risque de défaut des réassureurs est limité également à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

### C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque de contrepartie n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2025.

## C.4. Risque de liquidité

---

### C.4.1. Nature du risque

Le risque de liquidité, est le risque de ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Ce risque concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement et est élevé si les conditions de marché se dégradent. Ce risque dépend fortement de la typologie du passif. L'activité d'épargne est exposée au risque de liquidité du fait de l'option de rachat qu'offre la plupart des produits d'épargne en fonds euros.

### C.4.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de liquidité s'effectue en deux temps.

Une première analyse de l'état de liquidité permet de statuer sur un éventuel besoin de liquidité.

Si tel est le cas, une seconde analyse permettra d'affiner les conclusions tirées de l'état de liquidité et de prendre en compte d'autres scénarios de stress pour estimer les flux entrants et sortants (avec prise en compte éventuelle des affaires nouvelles, nouvelles hypothèses de projections des taux de rachats et des taux d'évolution de l'actif).

Le risque de liquidité est suivi au travers :

- le suivi des différentes natures d'asymétrie entre actifs et passifs, les flux et la durée ;
- le suivi du risque de taux avec un stress-test à la hausse ;

- les travaux sur la liquidité des placements.

La majorité des risques assurés correspondent à du risque vie.

### C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (ou *Expected Profit Included in Future Premiums* – EPIFP) représente la valeur actualisée des bénéfices futurs que l'entreprise espère générer à partir des primes qui seront encaissées après la date de calcul, pour des contrats déjà en vigueur. Il s'agit d'une indication de la rentabilité future des engagements d'assurance, calculée conformément à l'article 260, paragraphe 2 du Règlement Délégué.

Au titre de l'exercice, le bénéfice attendu inclus dans les primes futures s'élève à **882 k€** sur le périmètre vie. Ce montant traduit la rentabilité anticipée des primes futures relatives aux contrats vie en portefeuille, après déduction des charges et des sinistres futurs attendus.

### C.4.4. Plan de maîtrise et de suivi

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPCVM sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

Le mandataire effectue des stress-tests sur l'ensemble des titres du portefeuille géré.

### C.4.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

Outre le scénario redouté inflation avec la loi de rachat maximum qui teste aussi un besoin de liquidité et présenté au niveau des risques techniques, la liquidité peut être appréhendée par un choc de taux à la baisse.

L'ORSA permet de réaliser un test de résistance à la baisse des taux.

## C.5. Risque opérationnel

---

### C.5.1. Nature du risque

Les données concernant la cartographie des processus et la cartographie des risques opérationnels sont recensées dans l'application dédiée e-Front :

- identification des risques opérationnels ;
- évaluation des impacts (financier, de réputation et de conformité) et occurrences ;
- décisions de traitement des risques et description des dispositifs de maîtrise des risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire la criticité du risque ;
- identification des procédures et contrôles mis en œuvre au niveau 1 et au niveau 2.

### C.5.2. Evaluation du risque

Aux fins d'évaluer la criticité du risque, il est mis en place un référentiel unique d'évaluation : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- soit par une approche par nombre d'occurrences ;
- soit par la probabilité d'être exposé à un risque sur une période donnée.

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels. Les contrôles de second niveau ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque opérationnel de la formule standard dont la valorisation est de 2 976 k€ à fin 2025.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incidents est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel de GPM Assurances SA et le suivi de cet indicateur.

### **C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi**

La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous différentes dimensions. En l'occurrence, la métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA.

Le niveau de tolérances aux risques opérationnels étant fixé, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle conformité et contrôle interne qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques.

### **C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective**

Le risque opérationnel n'est pas considéré comme un risque majeur et n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'année 2025.

## **C.6. Autres risques importants**

---

Deux autres scénarii sont réalisés afin de mesurer la sensibilité du taux de couverture :

- un scénario redouté inflation testant la résistance de GPM Assurances SA face à un choc macroéconomique à partir de 2025 ;
- un scénario climatique intégrant les risques de durabilité dans le processus ORSA et visant à prendre en compte le risque de sous-estimation des effets du changement climatique à court terme sur le bilan et le taux de couverture de GPM Assurances SA.

Ce scénario combine des chocs de risque physique aigu (épisode durable de sécheresse / vague de chaleur suivi d'un péril inondation localisé) et un ajustement brutal des marchés financiers (anticipation d'une politique de transition inévitable) lié à une prise de conscience des marchés à la suite de la survenance de ses événements extrêmes.

## **C.7. Autres informations**

---

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les bilans 2024 et 2025 de GPM Assurances SA, sous les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II, sont présentés ci-après en grandes masses.

<i>En k€</i>	<b>Solvabilité II</b> Inventaire 2025	<b>Solvabilité II</b> Inventaire 2024	<b>Solvabilité I</b> Inventaire 2025	<b>Solvabilité I</b> Inventaire 2024
<b>Actifs</b>				
Placements	778 999	816 207	760 835	797 041
<i>Actions</i>	67 220	72 123	14 027	14 925
<i>Obligations</i>	495 767	514 991	547 531	562 348
<i>Fonds de placements</i>	183 392	197 517	166 983	187 413
<i>Immobilier</i>	25 930	24 825	25 603	25 603
<i>Autres</i>	6 690	6 752	6 690	6 752
Placements UC	78 172	82 828	78 172	82 828
Part des réassureurs dans les PT	0	1 077	0	1 321
Trésorerie	29 055	10 093	29 055	10 093
Impôts différés actifs	-	-	-	-
Autres actifs	3 555	4 989	3 555	4 989
<b>Total</b>	<b>889 781</b>	<b>915 194</b>	<b>871 617</b>	<b>896 271</b>
<b>Passif</b>				
Provisions techniques vie	655 319	684 816	666 11	687 871
<i>Meilleure estimation</i>	644 375	669 429	-	-
<i>Marge pour risques</i>	10 944	15 387	-	-
Provisions techniques UC	75 350	80 421	78 135	82 828
<i>Meilleure estimation</i>	74 147	78 705	-	-
<i>Marge pour risques</i>	1 203	1 716	-	-
Provisions techniques santé-SLT	0	2 778	0	3 244
<i>Meilleure estimation</i>	0	2 719	-	-
<i>Marge pour risques</i>	0	59	-	-
Provisions techniques santé non-SLT	298	1 898	2	2 273
<i>Meilleure estimation</i>	293	1 858	-	-
<i>Marge pour risques</i>	5	41	-	-
Impôts différés passifs	514	0	-	0
Autres passifs	19 970	16 042	20 568	16 791
<b>Total</b>	<b>751 451</b>	<b>785 955</b>	<b>764 820</b>	<b>793 007</b>
<b>Actif net (fonds propres)</b>	<b>138 330</b>	<b>129 239</b>	<b>106 797</b>	<b>103 264</b>

L'immobilier papier, les fonds non-côtés et les fonds monétaires sont classés dans le poste fonds de placement.

### D.1. Actifs

#### D.1.1. État des actifs

L'écart entre le bilan Solvabilité II et les comptes sociaux correspond aux plus ou moins-values latentes.

En Solvabilité II, les obligations sont évaluées à leur valeur de marché, coupons courus inclus, sur des marchés réglementés et liquides, avec un contrôle périodique en lien avec le dépositaire et sur la base des valeurs communiquées par le mandataire.

Dans les comptes sociaux, elles sont évaluées à leur valeur nette comptable.

Les obligations convertibles et les actions sont issues de la transposition des fonds OPCVM, dont les valeurs liquidatives sont cotées quotidiennement. Tous les fonds ont été transposés.

Dans les comptes sociaux, leur évaluation repose sur la valeur d'acquisition, sans prise en compte d'éventuelles dépréciations.

GPM détient des fonds non cotés (dette non cotée et *private equity*), la valorisation repose sur la juste valeur des actifs sous-jacents. Elle est réalisée trimestriellement et figure dans un rapport trimestriel, où chaque sous-jacent est valorisé individuellement. A la clôture, la valorisation est estimée sur la base du dernier reporting +/- les flux reçus ou payés.

### D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres étant cotés sur des marchés réglementés GPM Assurances SA ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

### D.1.3. Impôts différés

Montant des impôts différés passifs : 514 k€.

Il n'a pas été considéré d'impôts différés actif.

## D.2. Provisions techniques

---

### D.2.1. Référentiel retenu

Selon la norme Solvabilité II, les provisions techniques sont constituées de la meilleure estimation ("*best estimate*") et de la marge de risque.

Le calcul du *best estimate* consiste à retenir la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs (primes, prestations et frais) actualisés selon la courbe des taux sans risque. Le *best estimate* est calculé brut et net de cession.

Il est ventilé entre les engagements contractuels au taux minimum garanti (TMG) et ceux résultant de la participation aux bénéfices future. Dans la terminologie Solvabilité II, les premiers sont appelés "*best estimate garanti*" (ou BEG) et les seconds, participation aux bénéfices future discrétionnaire (ou FDB).

La FDB intervient dans le calcul de la marge de solvabilité (SCR). Elle correspond au montant maximum de pertes qui pourraient être imputées à la participation des assurés en cas de scénario de choc.

Pour les besoins de la modélisation, le portefeuille de GPMA a été segmenté en canton pour prendre en compte toutes les différentes clauses contractuelles de taux minimum garanti et de participation aux bénéfices.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés sur la base des données du portefeuille de contrats en tenant compte d'hypothèses attachées aux dispositions contractuelles actuelles, aux données historiques, aux données de marché et aux politiques définies par l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développement.

GPM Assurances SA s'est conformée aux indications fournies par l'ACPR : elle a utilisé la courbe des taux publiée par l'EIOPA en janvier pour l'exercice inventorié.

Parmi les mesures optionnelles ou transitoires, GPM Assurances SA a choisi de retenir l'application du « *volatility adjustment* ».

## D.2.2. Inventaire des provisions techniques

Les provisions techniques relatives à ces différentes garanties ont été évaluées selon des méthodologies différentes en cohérence avec leurs natures de risque.

Les provisions sont calculées dans Solvabilité II suivant des méthodes qui sont rappelées ci-dessous :

- épargne-retraite avec PB (Contrats individuels) : approche stochastique à l'aide d'un modèle actif-passif ;
- autres produits : approche déterministe.

En vision Solvabilité II, le passif de GPM Assurances SA est décomposé des 6 lignes d'activité (« *LoB* ») présentées ci-après, en synthèse.

31/12/2025 (en k€)	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Lob 1 : frais médicaux	298	293	0	5
Lob 2 : protection du revenu	0	0	0	-
Lob 29 & 33 : santé SLT	0	0	0	0
Lob 30 : vie avec PB	655 319	644 375	0	10 944
Lob 31 : unités de compte	75 350	74 147	0	1 203
Lob 32 : autre assurance vie	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>730 967</b>	<b>718 815</b>	<b>0</b>	<b>12 152</b>

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes de réassurance s'élèvent à **730 967 k€**, se décomposant comme suit :

- *Best Estimate* (BE) : 718 815 k€ (98,3 % du total), correspondant à la valeur actuelle probable des engagements futurs.
- Marge pour risque : 12 152 k€ (1,7 % du total), représentant le coût du capital immobilisé pour couvrir les engagements jusqu'à leur extinction.

La répartition par ligne d'activité reflète la structure du portefeuille :

- Lob 30 - Vie avec participation aux bénéficiaires : 655 319 k€ (89,6 %), très largement prédominante, correspondant aux contrats d'épargne en fonds euros (Altiscore, AGMF Epargne).
- Lob 31 - Unités de compte : 75 350 k€ (10,3 %), en croissance, reflétant le développement de l'offre en UC.
- Lob 1 - Frais médicaux : 298 k€ (0,04 %), portefeuille résiduel en run-off.

Autres Lob (protection du revenu, santé SLT, autre vie) : 0 k€, consécutivement aux transferts intégraux vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025.

## D.2.3. Définition de la frontière des contrats

Les frontières de contrats considérées par GPM Assurances SA sont les suivantes :

- pour les contrats d'assurance vie épargne retraite ayant une fiscalité Madelin : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs avec une estimation prudente des primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les autres contrats d'assurance vie épargne retraite : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs sans prendre en compte les primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année ;
- pour les contrats d'assurance non-vie Assor : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours ou renouvelés au 31 décembre de l'année.

## D.2.4. Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II

### D.2.4.1. Meilleure évaluation

Une modélisation actif-passif en stochastique pour prise en compte des coûts d'options et garanties a été utilisée sur le périmètre des contrats Altiscore, Repag et AGMF Epargne. Les calculs prennent en compte :

- les flux futurs (primes, sinistres et frais) ;
- les produits financiers ;
- la participation aux bénéfices ;
- la provision pour participation aux bénéfices constituée au 31 décembre ;
- les revalorisations futures.

Les autres périmètres sont modélisés suivant des lois d'expérience ou réglementaire. Les périmètres les moins significatifs sont projetés suivant des approches simplifiées.

Le tableau ci-après récapitule le montant des « *Best estimates* » bruts de la FDB (« *Future Discretionary Benefit* ») de GPM Assurances SA.

En k€	BE vie	BE santé SLT	BE santé non-SLT	Total
Montant brut de réassurance 2024	748 133	2 719	1 858	<b>752 710</b>
Montant brut de réassurance 2025	718 522	0	293	<b>718 815</b>
Variation	-3,96 %	-100,00 %	-84,23 %	<b>-4,50 %</b>
Montant cédé 2024	38	938	101	<b>1 077</b>
Montant cédé 2025	0	0	0	<b>0</b>
Variation	<b>-100,00 %</b>	<b>-100,00 %</b>	<b>-100,00 %</b>	<b>-100,00 %</b>

Le *Best Estimate* brut de réassurance de GPM Assurances SA s'établit à **718 815 k€** au 31 décembre 2025, enregistrant une baisse de **4,50 %** par rapport à 2024 (752 710 k€).

#### Évolution par segment :

- **Best Estimate vie** : 718 522 k€ (-3,96 %), cette diminution modérée traduit le déroulement normal du portefeuille d'épargne (prestations versées) partiellement compensé par la nouvelle collecte de l'exercice.
- **Best Estimate santé non-SLT** : 293 k€ (-84,23 %), la forte baisse reflète la contraction du périmètre frais médicaux (contrat Assor), désormais en run-off avancé.
- **Best Estimate santé SLT** : néant (-100 %), consécutivement aux transferts intégraux des garanties de prévoyance et rentes vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025.

#### Cessions en réassurance :

Le *Best Estimate* cédé est désormais nul sur l'ensemble des segments, contre 1 077 k€ en 2024. Cette évolution traduit l'extinction des traités de réassurance associés aux portefeuilles transférés ou en run-off.

Cette photographie du *Best Estimate* confirme la transformation du bilan de GPM Assurances SA, recentré sur l'activité d'épargne (99,9 % du BE total) à la suite des opérations de transfert vers AGMF Prévoyance.

#### D.2.4.2. Impact de la correction pour volatilité (VA)

Le tableau suivant quantifie la non prise en compte de la « *volatility adjustment* » dans le calcul de la meilleure estimation des engagements au 31/12/2025.

En k€	BE avec VA	BE sans VA	Variation
BE vie	718 522	722 150	0,50%
BE santé similaire à la vie	0	0	0,00%
BE santé similaire à la non-vie	293	293	-0,05%
<b>Total</b>	<b>718 815</b>	<b>722 443</b>	<b>0,50%</b>

L'application du VA réduit le Best Estimate total de **0,50 %**, soit un montant de **3 628 k€** (722 443 k€ sans VA contre 718 815 k€ avec VA). Cette diminution traduit l'effet de la correction de volatilité qui vient augmenter le taux d'actualisation des flux futurs, réduisant mécaniquement la valeur actualisée des engagements.

- **BE vie** : variation de **0,50 %** (722 150 k€ sans VA contre 718 522 k€ avec VA), reflétant l'application du VA sur les engagements d'épargne en fonds euros, prédominants dans le portefeuille. Cette sensibilité modérée confirme l'adéquation de la durée des actifs et passifs.
- **BE santé non-SLT** : variation négligeable de **-0,05 %**, compte tenu de la faible exposition de ce segment en run-off (293 k€).

L'impact limité du VA (-0,50 %) confirme la robustesse du bilan de GPM Assurances SA face aux corrections de volatilité des marchés financiers, sans dépendance excessive à cette mesure optionnelle. La stabilité du BE vie comme du BE santé face à la suppression du VA témoigne de la qualité de la gestion actif-passif de l'entreprise.

#### D.2.4.3. Marge de risque

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la durée des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La formule correspondante est la suivante :

$$Risk\_Margin\_Globale = CoC * RM\_Duration * \frac{SCR\_hors\_Market}{1 + r_1}$$

Où :

- Coc : taux du coût du capital ;
- RM\_Duration : durée modifiée ;
- SCR\_hors\_Market : SCR sans prise en compte du SCR Marché et de l'ajustement dû aux impôts différés ;
- le taux de maturité 1 an, issu de la courbe des taux sans risque.

La marge pour risque de GPM Assurances SA s'établit à **13 418 k€** au 31 décembre 2025, contre 15 409 k€ en 2024, enregistrant une baisse de **-13 %**.

Cette diminution significative résulte principalement de la contraction du périmètre d'activité consécutive aux transferts de garanties vers AGMF Prévoyance au 1er janvier 2025. La disparition des engagements de prévoyance santé réduit mécaniquement le coût du capital nécessaire à la couverture des risques jusqu'à l'extinction des passifs.

La marge pour risque représente désormais **1,9 %** du Best Estimate total (contre 2,0 % en 2024), confirmant la baisse du profil de risque global de l'entreprise recentrée sur l'activité d'épargne.

## D.2.5. Niveau d'incertitudes

Sur l'épargne/retraite, qui constitue la majeure partie du portefeuille, les principales sources d'incertitude reposent sur les hypothèses et sur la méthode.

### ➤ Incertitudes liées aux hypothèses :

- la loi de rachat conjoncturel, qui est difficile à calibrer compte tenu du manque de données. GPM assurances SA a retenu la borne inférieure de la fonction proposée par l'ACPR : le choix de la « borne inférieure » vise à traduire le caractère peu « volatile » des assurés.
- une nouvelle loi de rachat structurel est retenue, cette dernière est calibrée sur la base de l'historique observé
- backtesting et définition de la règle de PB : le taux cible n correspond au maximum entre :
  - taux cible n-1 – 0,2% ;
  - minimum entre (taux 10 ans – taux de chargements ; taux cible n-1 + 0,2%) ;
  - TMG

Cela implique que le taux cible ne peut pas augmenter ou diminuer de manière symétrique de plus de 0,2% par rapport au taux cible n-1 et qu'il dépend de la conjoncture économique et plus particulièrement du taux 10 ans.

- la politique d'allocation stratégique modélisée consiste en un rebalancement des actifs pour atteindre l'allocation initiale. Elle devra être confrontée avec la politique d'allocation stratégique effectivement appliquée.

### ➤ Incertitude liée à la méthode

La séparation des comptes de PB entre Altiscore épargne (Altiscore 1 et 2) et Altiscore rentes (Altiscore 3) n'est pas gérée dans le modèle. En effet, dans la pratique, les actifs en face d'Altiscore ne sont pas séparés entre épargne et rentes. Ce point de modélisation demanderait de lourds développements non effectués à date afin de dupliquer le canton existant en 2 cantons.

## D.3. Autres passifs

---

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2025, la valorisation dans les comptes sociaux étant identique :

- Dettes nées d'opérations d'assurance : 11 878 k€ ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance : 33 k€ ;
- Autres dettes : 8 172 k€
- Autres passifs : k€ ;

**TOTAL : 20 084 k€**

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

---

GPM Assurances SA n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

## D.5. Autres informations

---

Aucune autre information significative n'est à signaler.

## E. Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Fonds propres actuels

Les fonds propres sociaux sont au 31/12/2025 de 106 797 k€. Les fonds propres SII de niveau 1 non restreint s'établissent à 138 330 k€, contre 129 289 k€ à l'inventaire 2024. La prise en compte de l'impact de l'arrêté PPE du 28/12/2019 est maintenu.

L'étude du passage des fonds propres comptables aux fonds propres économiques montre un écart de normes sur l'évaluation des actifs financiers (à la hausse) plus important que sur les provisions techniques (à la baisse également), comme illustré ci-après.

En k€	Solvabilité II	Comptes sociaux	Variation	Variation en % des comptes sociaux
Actifs financiers	857 171	839 007	18 164	2,16%
Provisions cédées	-	-	-	0,00%
Provision techniques	- 730 967	- 744 252	13 285	-1,79%
Impôts différés	- 514	-	-	0,00%
Autres actifs	32 610	32 610	-	0,00%
Autres passif	- 19 970	- 20 568	598	-2,91%
<b>Fonds propres</b>	<b>138 330</b>	<b>106 797</b>	<b>31 533</b>	<b>29,53%</b>

L'évolution des fonds propres S2 entre 2024 et 2025 est présentée ci-dessous :

En k€	Fonds propres S2 2025	Fonds propres S2 2024	Variation	Variation en %
Actifs financiers	857 171	899 035	-41 864	-5 %
Provisions cédés	0	1 077	-1 077	-100 %
Provisions techniques	-730 967	-769 913	38 946	5 %
Impôts différés	514	0	514	0 %
Autres actifs	32 610	15 082	17 528	116 %
Autres passifs	-19 970	-16 042	-3 928	-24 %
<b>Fonds propres</b>	<b>138 330</b>	<b>129 239</b>	<b>10 120</b>	<b>8 %</b>

Avec les hypothèses retenues, les fonds propres économiques avant impôts (NAV) hors fonds excédentaires au titre de l'arrêté PPE du 28/12/2019 sont égaux à 108 274 k€ donc supérieurs à l'actif net comptable (106 797 k€) – voir état s.02.01.01.

Le montant d'impôt différé est alors estimé par application du taux d'imposition :

$$\text{Passif d'impôts différés} = 514 \text{ k€}$$

Les fonds propres comptables ont une structure simple : ils sont composés du capital social de 55 556 k€, de primes d'émission de 1 588 k€, du report à nouveau, du résultat de l'exercice ainsi que d'un poste "autres réserves" comprenant la réserve de capitalisation (19 064 k€) et d'un poste autre réserve.

En norme Solvabilité II, tous ces éléments constituent des fonds propres de niveau 1 car immédiatement disponibles et affectables en priorité à l'indemnisation des assurés dans l'éventualité d'une liquidation. En revanche, seuls le capital social, les primes d'émission et l'impact de l'arrêté PPE (en fonds excédentaires) correspondent à une rubrique spécifique de l'état s.23.01.01; tous les autres éléments entrant dans la composition de la réserve de réconciliation.

En k€	Inventaire 2025	Inventaire 2024	Variation	Variation en %
Excédent d'actif sur passif	138 330	129 289	9 041	7 %
Actions propres (détenues directement et	0	0	0	-100 %
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	0	-100 %
Autres éléments de fonds propres de base	87 199	93 394	-6 195	-7 %
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0	0	0	-100 %
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>51 131</b>	<b>35 895</b>	<b>15 236</b>	<b>42 %</b>

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

GPM Assurances SA a choisi d'utiliser la formule standard.

Pour chaque risque élémentaire appartenant au module « Marché », « Vie » et « Santé SLT », le SCR est obtenu à partir d'un nouveau calcul du BE qui prend en compte le choc associé.

Le SCR de contrepartie a été calculé à l'aide du « *helper tab* » fourni par l'EIOPA.

Il a été retenu un ajustement du SCR au titre des capacités d'atténuation des chocs par les impôts différés au niveau du montant de l'impôt différé passif comptabilisé au bilan Solvabilité II.

### E.2.1. Détail du calcul du SCR

Le tableau qui suit détaille le SCR en vision net d'absorption par les provisions techniques.

En €	2025	2024	Variation
SCR souscription vie	12 069	12 380	-3 %
SCR souscription Santé SLT	0	744	-100 %
Santé non SLT	34	39	-12 %
SCR marché	44 496	37 760	18 %
SCR contrepartie	3 345	9 564	-65 %
<b>SCR de base</b>	<b>50 009</b>	<b>46 556</b>	<b>7 %</b>
SCR opérationnel	2 976	3 212	-7 %
Ajustement par impôts différés	-514	0	-100 %
<b>SCR</b>	<b>53 674</b>	<b>54 288</b>	<b>-1 %</b>

Le SCR de GPM Assurances SA s'établit à **53 674 k€** au 31 décembre 2025, en légère baisse de **-1 %** par rapport à 2024 (54 288 k€), traduisant une maîtrise globale de l'exposition aux risques.

#### Évolution par module de risque :

- **SCR marché** : 44 496 k€ (+18 %), principale contribution au SCR global, portée par la hausse des risques actions (+27 %), spread (+14 %), change (+77 %) et concentration (+46 %), partiellement compensée par la baisse des risques de taux (-15 %) et immobilier (-9 %).
- **SCR souscription vie** : 12 069 k€ (-3 %), en repli grâce à la forte diminution des risques de frais (-34 %) et de longévité (-11 %), atténuant la hausse du risque de rachat (+12 %).
- **SCR souscription santé** : 34 k€ (-96 %), effondrement lié à la disparition du risque santé SLT (-100 %) suite aux transferts de garanties, seul subsistant le risque santé non-SLT sur le portefeuille résiduel.
- **SCR contrepartie** : 3 345 k€ (-65 %), forte baisse traduisant une exposition réduite aux risques de défaut.

- **SCR opérationnel** : 2 976 k€ (-7 %), en diminution maîtrisée.
- **Ajustement par impôts différés** : -514 k€ (contre 0 k€ en 2024), traduisant l'apparition d'impôts différés passifs mobilisables en absorption de pertes.

Le SCR final ne correspond pas à la simple somme du SCR de base net et du SCR opérationnel. En effet, sur les cantons Altiscore et Actif Général, la participation aux bénéfices future discrétionnaire (FDB) est insuffisante pour permettre de bénéficier pleinement de l'effet d'absorption du SCR par les provisions techniques.

### E.2.2. Présentation du MCR

Le MCR est le montant de fonds propres en deçà duquel l'organisme d'assurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Le cas échéant, l'intervention prudentielle la plus drastique est mise en œuvre. Ce capital doit être compris dans une fourchette de 25 % à 45 % du montant de SCR calculé précédemment et doit être supérieur à un plancher absolu fixé par la réglementation.

### E.2.3. Solvabilité de GPM Assurances SA

Le tableau ci-après détaille le MCR, le SCR et les fonds propres de couverture pour les exercices 2024 et 2025.

En k€	2025	2024	Variation
SCR	53 674	54 288	-1 %
MCR	13 418	15 409	-13 %
Fonds propres économiques	<b>138 330</b>	<b>129 289</b>	7,0 %
Taux de couverture du SCR	<b>258 %</b>	<b>238 %</b>	<b>20</b>
Taux de couverture du MCR	<b>1 031 %</b>	<b>839 %</b>	<b>192 pts</b>

La situation de solvabilité de GPM Assurances SA demeure très solide au 31 décembre 2025, avec des ratios de couverture largement supérieurs aux exigences réglementaires et en nette progression par rapport à 2024.

**Fonds propres économiques** : 138 330 k€ (+7 %), progression portée par le résultat technique global et la bonne tenue des marchés financiers, malgré la contraction du périmètre d'activité.

**SCR (Capital de Solvabilité Requis)** : 53 674 k€ (-1 %), stable malgré la hausse du risque de marché, grâce à la baisse des risques de souscription santé et de contrepartie ainsi qu'à l'ajustement par impôts différés.

**MCR (Minimum de Capital Requis)** : 13 418 k€ (-13 %), diminution cohérente avec la réduction du périmètre d'activité post-transferts vers AGMF Prévoyance.

#### Ratios de couverture :

- **Taux de couverture du SCR** : **258 %** (contre 238 % en 2024), en hausse de 20 points, confirmant une marge de solvabilité très confortable et en amélioration significative.
- **Taux de couverture du MCR** : **1 031 %** (contre 839 % en 2024), soit une progression de 192 points, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Cette situation traduit la solidité financière renforcée de GPM Assurances SA et sa capacité à faire face à ses engagements dans la durée, dans un contexte de transformation réussie de son périmètre d'activité désormais recentré sur l'épargne.

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

GPM Assurances SA n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

GPM Assurances SA n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

### **E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Au cours de l'exercice 2025, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté pour GPM Assurances SA.

### **E.6. Autres informations**

---

Aucune autre information significative n'est à signaler.

## F. Annexes – QRT

### F.1. S.02.01.01 - Bilan

		Valeur Solvabilité II
		CO010
<b>Actifs</b>	AR0009	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	778 998,72
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	25 929,76
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,15
Actions	R0100	67 219,66
Actions - cotées	R0110	67 219,66
Actions - non cotées	R0120	0,00
Obligations	R0130	495 767,32
Obligations d'État	R0140	230 404,34
Obligations d'entreprise	R0150	265 362,98
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	183 391,51
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 665,50
Autres investissements	R0210	24,82
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	78 171,83
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 312,76
Avances sur police	R0240	1 312,76
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 366,48
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	876,07
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	29 054,87
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>889 780,73</b>

		Valeur Solvabilité II
		CO010

Passifs	AR5009	
Provisions techniques non-vie	R0510	297,61
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	297,61
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	292,86
Marge de risque	R0590	4,75
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	655 319,02
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	655 319,02
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	644 375,25
Marge de risque	R0680	10 943,77
Provisions techniques UC et indexés	R0690	75 349,90
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	74 146,74
Marge de risque	R0720	1 203,16
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	126,99
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	356,60
Passifs d'impôts différés	R0780	514,47
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 878,40
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	33,37
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 574,80
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>751 451,16</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>138 329,57</b>

## F.2. S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>	AR0109																	
Brut - assurance directe	R0110	209,26	0,00															
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00															
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00															
Net	R0200	209,26	0,00														209,26	
<b>Primes acquises</b>	AR0209																	
Brut - assurance directe	R0210	209,26	0,00														209,26	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00														0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00														0,00	
Net	R0300	209,26	0,00														209,26	
<b>Charge des sinistres</b>	AR0309																	
Brut - assurance directe	R0310	79,87	0,00														79,87	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00														0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00														0,00	
Net	R0400	79,87	0,00														79,87	
Dépenses engagées	R0550	70,00	0,00														70,00	
Solde - autres dépenses techniques/revenus	R1210																	
Total des dépenses techniques	R1300																70,00	

### F.3. S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>	AR1409									
Brut	R1410	0,00	11 637,42	2 171,95	0,00	0,00				13 809,37
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R1500	0,00	11 637,42	2 171,95	0,00	0,00				13 809,37
<b>Primes acquises</b>	AR1509									
Brut	R1510	0,00	11 637,42	2 171,95	0,00	0,00				13 809,37
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R1600	0,00	11 637,42	2 171,95	0,00	0,00				13 809,37
<b>Charge des sinistres</b>	AR1609									
Brut	R1610	0,00	51 141,91	6 038,56	0,00	0,00				57 180,48
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Net	R1700	0,00	51 141,91	6 038,56	0,00	0,00				57 180,48
Dépenses engagées	R1900	0,00	3 337,75	268,78	0,00	0,00				3 606,53
Solde - autres dépenses techniques/revenus	R2510									
Total des dépenses techniques	R2600									3 606,53
Montant total des restitutions	R2700									

## F.4. S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Revenu de courants des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Revenu de courants des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0028																
Meilleure estimation	AR0028																
Meilleure estimation brute	RO030	644 375,25		74 146,74			0,00				718 522,00		0,00		0,00		0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO080	0,00		0,00			0,00				0,00		0,00		0,00		0,00
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	RO090	644 375,25		74 146,74			0,00				718 522,00		0,00		0,00		0,00
Marge de risque	RO100	10 944	1 203								12 147	0			0		0,00
Provisions techniques - Total	RO200	655 319,02	75 349,90			0,00			0,00	0,00	730 668,92	0,00			0,00	0,00	0,00

## F.5. S.17.01.01 – Provisions non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170	CO180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057																	
Meilleure estimation	AR0058																	
Provisions pour primes	AR0059																	
Brut - total	R0060	259,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259,35
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00																0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	259,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259,35
Provisions pour sinistres	AR0159																	
Brut - total	R0160	33,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,51
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00																0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	33,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,51
Total meilleure estimation - brut	R0260	292,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292,86
Total meilleure estimation - net	R0270	292,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292,86
Marge de risque	R0280	4,75																4,75
Provisions techniques - Total	AR0319																	
Provisions techniques - Total	R0320	297,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,61
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	297,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,61

## F.6. S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>	<b>AR0009</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	55 555,75	55 555,75		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 587,92	1 587,92		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00			0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	30 055,34	30 055,34			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	51 130,55	51 130,55			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>	<b>AR0219</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
<b>Déductions</b>	<b>AR0229</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>138 329,57</b>	<b>138 329,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>	<b>AR0299</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>	<b>AR0499</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	138 329,57	138 329,57	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	138 329,57	138 329,57	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	138 329,57	138 329,57			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	138 329,57	138 329,57			
Capital de solvabilité requis	R0580	53 673,60				
Minimum de capital requis	R0600	13 418,40				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0,01				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>	AR0699	
Excédent d'actif sur passif	R0700	138 329,57
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	87 199,02
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	51 130,55
<b>Bénéfices attendus</b>	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	881,88
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	881,88

## F.7. S.25.01.01 - SCR

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	138 457,01		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 345,33		
Risque de souscription en vie	R0030	48 366,94		
Risque de souscription en santé	R0040	34,18		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-31 505,60		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>158 697,87</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	2 975,67		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-107 485,46		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-514,47		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>53 673,60</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00		
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type a	R0211			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type b	R0212			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type c	R0213			
dont les suppléments en capital déjà fixés - article 37, paragraphe 1, type d	R0214			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>53 673,60</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>		<b>AR0399</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,00		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00		
<b>Approach to tax rate</b>		<b>C0109</b>		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2		
<b>Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes</b>		<b>C0130</b>		
LAC DT	R0640	-514,47		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-514,47		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00		
LAC DT maximale	R0690	0,00		



<b>Calcul du MCR global</b>		<b>Value</b>	
		<b>C0130</b>	
MCR linéaire	R0300	12 850,08	
Capital de solvabilité requis	R0310	53 673,60	
Plafond du MCR	R0320	24 153,12	
Plancher du MCR	R0330	13 418,40	
MCR combiné	R0340	13 418,40	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200,00	
Minimum de capital requis	R0400	13 418,40	
<b>Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie</b>			
		<b>Activités en non-vie</b>	<b>Activités en vie</b>
		<b>C0140</b>	<b>C0150</b>
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	23,60	12 826,48
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	98,57	53 575,03
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	44,36	24 108,76
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	24,64	13 393,76
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	24,64	13 393,76
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700,00	4 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700,00	13 393,76